

# COLLECTE DES DÉCHETS DE SOINS (DASRI\*)

## VOUS ÊTES EN AUTO-TRAITEMENT ? ICI, LA SOLUTION POUR VOS DÉCHETS DE SOINS

A la maison, je dépose mes déchets de soins dans mon contenant.

2

1

Je m'inscris au C.C.A.S., 105 rue du M<sup>al</sup> Foch à Taverny et retire mon contenant.

3

Plein, je l'apporte au Point CONTAINOR implanté au FRPA, 18 rue F. Broussais à TAVERNY.

LE POINT  
CONTAINOR®

Accessible 24h24 - 7j/7

C  
C  
A  
S



ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

GAP Hygiène Santé

N° Indigo 0 820 207 240

Coût d'un appel local

\*DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux dont la collecte et le traitement sont réglementés par le code de la santé publique et le Décret n°97-1048 du 6 novembre 1997.